

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



Rapport financier trimestriel

POUR LE TRIMESTRE AYANT PRIS FIN LE 30 JUIN 2024

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 Méthode de présentation	3
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
2.1 Changements importants aux autorisations	4
2.2 Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente	6
3. Risques et incertitudes	7
4. Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes	8
5. Approbation des cadres supérieurs	8
6. État des autorisations (non vérifié)	9
7. Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)	10

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [budget principal des dépenses](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ni d'un examen.

L'objectif du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et, d'autre part, en contribuant, au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, article 3). Une brève description des activités de programme du Service correctionnel Canada (SCC) peut être consultée dans la [partie II du budget principal des dépenses](#) et le [Plan ministériel 2024-2025](#).

1.1 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. [L'état des autorisations](#) joint à ce rapport traite des autorisations de dépenser accordées par le Parlement et mises à la disposition de l'organisation, conformément au [budget principal des dépenses](#) et au [budget supplémentaire des dépenses](#) (le cas échéant). Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le ministère ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

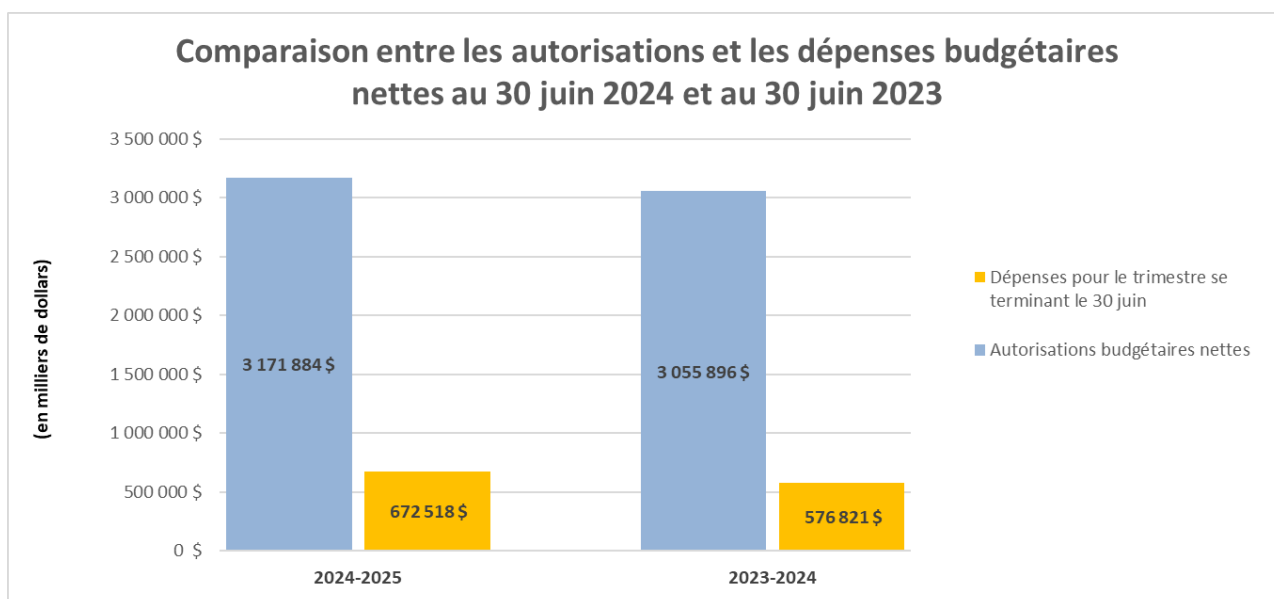
Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) compris dans les autorisations législatives budgétaires figurant dans [l'état des autorisations](#) ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue du Parlement permet à CORCAN d'effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 11 millions de dollars. C'est dans le

budget supplémentaire des dépenses (A) 2020-2021¹, que la limite de prélèvement, qui était de 5 M\$, fut augmentée. Cette augmentation a été demandée à la suite d'une réduction du chiffre d'affaires et des activités découlant de la pandémie de COVID-19. La limite diminuera de 6 millions de dollars supplémentaires au cours de l'exercice 2025-2026, après quoi elle reviendra au seuil initial de 5 millions de dollars.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique ci-dessous présente une comparaison des autorisations et des dépenses budgétaires nettes en date du 30 juin 2024 et du 30 juin 2023 pour l'ensemble des autorisations de fonctionnement, de capital et législatives du SCC.



2.1 Changements importants aux autorisations

Comme l'indique [l'état des autorisations](#) pour la période qui s'est terminée le 30 juin 2024, les autorisations totales du SCC ont **augmenté de 116,0 millions de dollars, soit une hausse de 3,8 %**, pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

¹ Émis au moyen du décret C. P. [2020-510](#) le 26 juin 2020.

Comparaison des autorisations budgétaires nettes pour les trimestres terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023

(en millions de dollars)

Autorisations disponibles nettes	2024-2025	2023-2024	Écart
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	2 655,5	2 594,1	61,4
Crédit 5 – Dépenses en capital	262,7	197,5	65,2
Poste législatif	253,7	264,3	(10,6)
Autorisations budgétaires nettes totales	3 171,9	3 055,9	116,0

Crédit 1 - Fonctionnement

Le crédit pour dépenses de fonctionnement du SCC a **augmenté de 61,4 millions de dollars, soit une hausse de 2,4 %**, par rapport aux autorisations à la fin de juin 2023, hausse attribuable au cumulatif net des changements significatifs suivants :

- Une **augmentation de 90,7 millions de dollars** pour le remboursement de la portion financée des augmentations des conventions collectives ;
- Une **augmentation de 45,6 millions de dollars** pour le financement destiné à la stabilisation des activités relatives aux accidents de travail ;
- Une **augmentation de 42,0 millions de dollars** pour le financement pour couvrir les dépenses additionnelles attribuables aux changements dans le volume de la population carcérale et aux fluctuations des prix ;
- Une **augmentation de 15,1 millions de dollars** pour les fonds destinés à l'équipement et aux licences pour conserver un effectif hybride ;
- Une **augmentation de 11,6 millions de dollars** pour la *Transformation du système correctionnel fédéral* (projet de loi C-83) ;
- Une **diminution de 118,8 millions de dollars** liée au financement des recours collectifs ; et
- Une **diminution de 28,3 millions de dollars** liée au Recentrage des dépenses gouvernementales.

Crédit 5 - Capital

Le crédit pour dépenses en capital du SCC a **augmenté de 65,2 millions de dollars, soit une hausse de 33,0 %**, par rapport aux autorisations à la fin de juin 2023, hausse attribuable au cumulatif net des changements significatifs suivants :

- Une **augmentation de 51,6 millions de dollars** pour les fonds destinés à l'entretien et à la réparation des établissements correctionnels ;
- Une **augmentation de 14,6 millions de dollars** pour les fonds destinés à la réduction du nombre de points de suspension dans les établissements correctionnels ;
- Une **augmentation de 8,6 millions de dollars** pour les fonds destinés à des améliorations essentielles apportées au réseau ;

- Une **augmentation de 6,2 millions de dollars** pour les fonds destinés à la modernisation de l'infrastructure des équipements de sécurité existante ; et
- Une **diminution de 15,0 millions de dollars** liée au Recentrage des dépenses gouvernementales.

Autorisations législatives budgétaires

Les autorisations législatives budgétaires du SCC **ont diminué de 10,6 millions de dollars, soit une baisse de 4,0 %**, par rapport aux autorisations à la fin de juin 2023, ce qui est principalement lié à la contribution de l'employeur aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés.

2.2 Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comme l'indique [l'état des autorisations](#) pour la période qui s'est terminée le 30 juin 2024, les dépenses budgétaires nettes totales du SCC **ont augmenté de 95,7 millions de dollars, soit une hausse de 16,6 %**, pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

Comparaison des dépenses budgétaires nettes pour les trimestres terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023

(en millions de dollars)

Dépenses cumulatives nettes	2024-2025	2023-2024	Écart
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	571,4	521,8	49,6
Crédit 5 – Dépenses en capital	41,3	15,6	25,7
Poste législatif	59,8	39,4	20,4
Dépenses cumulatives nettes totales	672,5	576,8	95,7

Crédit 1 – Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du SCC **ont augmenté de 49,6 millions de dollars** par rapport au premier trimestre de 2023-2024, principalement en raison des éléments suivants :

- Les dépenses en personnel ont **augmenté de 34,4 millions de dollars**, principalement en raison de la ratification de plusieurs conventions collectives à la fin de juin de l'année dernière, y compris diverses augmentations d'indemnités, des augmentations du coût des heures supplémentaires et une légère augmentation du nombre d'employés ;
- Les dépenses en services professionnels et spéciaux ont **augmenté de 6,4 millions de dollars**, principalement en raison d'une augmentation des dépenses additionnelles attribuables aux changements dans le volume de la population carcérale et aux fluctuations des prix ; et
- Les dépenses en services publics, matériaux et fournitures ont **augmenté de 5,9 millions de dollars**, principalement en raison d'une augmentation des dépenses additionnelles attribuables aux

changements dans le volume de la population carcérale et aux fluctuations des prix, ainsi qu'en raison d'une augmentation d'indemnités pour chaussures, qui est versée tous les deux ans.

Crédit 5 – Capital

Les dépenses en capital du SCC ont **augmenté de 25,7 millions de dollars** par rapport au premier trimestre de 2023-2024, principalement en raison des éléments suivants :

- Les dépenses en personnel ont **augmenté de 4,1 millions de dollars**, principalement en raison de l'embauche de nouveaux employés depuis juin 2023 en lien avec des décisions de financement approuvées suite aux annonces des budgets, ainsi que la ratification de plusieurs conventions collectives à la fin de juin de l'année dernière ;
- Les dépenses liées à l'acquisition de terrains, bâtiments et travaux ont **augmenté de 8,0 millions de dollars**, principalement dans des projets de construction visant à remédier au vieillissement des infrastructures essentielles et à assurer la sûreté et la sécurité des institutions du SCC ; et
- Les dépenses en acquisition de machinerie et de matériel ont **augmenté de 12,3 millions de dollars**, principalement en raison d'investissements essentiels pour répondre aux besoins opérationnels.

Dépenses législatives budgétaires

Les dépenses législatives du SCC ont **augmenté de 20,4 millions de dollars** par rapport au premier trimestre de 2023-2024, principalement en raison d'une augmentation des cotisations de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés en raison d'une facture traitée plus tard en 2023-24 que cet exercice.

3. Risques et incertitudes

Les risques particuliers du SCC, tels qu'ils sont décrits dans le [Plan ministériel 2024-2025](#), sont le profil de plus en plus complexe et diversifié de la population de délinquants, le maintien des niveaux requis de sécurité opérationnelle dans les établissements et dans la collectivité, l'incapacité de mettre en œuvre son mandat et d'assurer la viabilité financière et la modernisation de l'organisation, la perte possible de l'appui des partenaires qui fournissent des services essentiels et des ressources aux délinquants, le maintien de la confiance du public envers le système correctionnel fédéral et le maintien d'un milieu de travail sûr, sécuritaire, sain, respectueux et axé sur la collaboration telle qu'établi par ses obligations juridiques et politiques, sa mission et son énoncé des valeurs.

Le SCC s'attaquera aux défis financiers actuels et continuera de travailler à l'établissement d'un plan de modernisation au cours de la période de planification de trois ans.

Le SCC continue d'avoir des problèmes avec le système de paie Phénix. En raison de la complexité de ses effectifs et de la nature opérationnelle de l'organisation, le SCC a dû composer avec un nombre élevé de problèmes touchant la rémunération. Le SCC travaille sans relâche à l'interne, ainsi qu'avec des intervenants externes pour résoudre ces problèmes.

Le SCC a mis en place des stratégies d'atténuation des risques pour faire face à ceux qui ont été mentionnés. L'approche intégrée permet au SCC de gérer les défis liés aux risques, d'assurer sa viabilité opérationnelle et de remplir son mandat.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a fourni au SCC ses calculs de base pour les réductions des dépenses à atteindre découlant du recentrage des dépenses gouvernementales, pour lesquelles le SCC travaille à l'établissement d'un plan d'épargne pluriannuel.

4. Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes

Au cours du premier trimestre de 2024-2025, le SCC a vécu un événement sans précédent alors que des incendies de forêt dans la ville de Port-Cartier au Québec ont donné lieu à un ordre d'évacuation pour la région. Cela a mené à l'évacuation de 225 détenus à sécurité maximale de l'Établissement de Port-Cartier vers d'autres établissements fédéraux. Il s'agissait d'une opération importante, qui a nécessité un travail considérable de la part du personnel et une collaboration avec divers partenaires de la sécurité publique. Compte tenu de l'urgence nécessaire de cette opération, le SCC a dû faire face à des coûts supplémentaires associés aux transferts de détenus, incluant les coûts pour le temps supplémentaire et les frais de déplacement.

Au premier trimestre 2024-2025, les changements suivants sont survenus au sein de la haute direction :

- Le commissaire adjoint du Secteur de la gestion des ressources humaines a été nommé commissaire adjoint du Secteur des opérations et des programmes correctionnels ; et
- La commissaire adjointe du Secteur des opérations et des programmes correctionnels a été nommée sous-commissaire principale par intérim.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par _____
Anne Kelly,
Commissaire

Original signé par _____
Tony Matson,
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
17 août 2024

6. État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2024-2025			Exercice financier 2023-2024		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement						
Dépenses brutes de fonctionnement	2 659 396	571 431	571 431	2 597 994	521 774	521 774
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	-	-	(3 943)	-	-
Dépenses nettes de fonctionnement	2 655 453	571 431	571 431	2 594 051	521 774	521 774
Crédit 5 – Dépenses en capital	262 743	41 284	41 284	197 572	15 625	15 625
Autorisations législatives budgétaires						
Dépenses brutes de CORCAN	116 424	24 215	24 215	111 974	21 082	21 082
Revenus bruts de CORCAN	(117 551)	(28 040)	(28 040)	(113 809)	(25 538)	(25 538)
Dépenses nettes de CORCAN (Revenus)	(1 127)	(3 825)	(3 825)	(1 835)	(4 456)	(4 456)
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	608	50	50	2 840	-	-
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	254 207	63 552	63 552	263 268	43 878	43 878
Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	-	26	26	-	-	-
Autorisations législatives budgétaires nettes	253 688	59 803	59 803	264 273	39 422	39 422
Autorisations budgétaires totales	3 171 884	672 518	672 518	3 055 896	576 821	576 821
Autorisations non budgétaires	45	-	-	45	-	-
Autorisations totales	3 171 929	672 518	672 518	3 055 941	576 821	576 821

*N'inclus que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

7. Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2024-2025			Exercice financier 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	2 156 085	523 321	523 321	2 052 044	463 128	463 128
Transports et communications	27 936	4 878	4 878	24 589	4 531	4 531
Information	579	1 422	1 422	599	1 354	1 354
Services professionnels et spéciaux	496 215	65 935	65 935	506 890	58 472	58 472
Location	48 899	11 158	11 158	31 481	10 474	10 474
Réparation et entretien	34 282	4 060	4 060	31 861	2 126	2 126
Services publics, fournitures et approvisionnements	191 944	40 924	40 924	168 471	35 275	35 275
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux*	202 712	18 139	18 139	112 268	10 107	10 107
Acquisition de machinerie et matériel*	48 055	15 316	15 316	39 533	3 861	3 861
Paiements de transfert	1 620	-	-	1 020	112	112
Autres subventions et paiements	85 052	15 405	15 405	204 892	12 919	12 919
Dépenses budgétaires nettes totales	3 293 379	700 558	700 558	3 173 648	602 359	602 359
Moins les recettes affectées aux dépenses (Revenus)						
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	-	-	(3 943)	-	-
CORCAN	(117 552)	(28 040)	(28 040)	(113 809)	(25 538)	(25 538)
Total des revenus affectés aux dépenses	(121 495)	(28 040)	(28 040)	(117 752)	(25 538)	(25 538)
Dépenses budgétaires nettes totales	3 171 884	672 518	672 518	3 055 896	576 821	576 821

*Ces dépenses représentent principalement les dépenses du crédit 5 (Capital).